



# starpadel

## Règlement d'ordre intérieur

- 1• Le joueur peut réserver les terrains qu'il souhaite dès 15 jours avant le créneau horaire souhaité.
- 2• Les créneaux sont préétablis tous les jours de la semaine par périodes de 1h30 de 9h à 22h00.
- 3• Le joueur pourra réserver autant de créneaux qu'il souhaite.
- 4• Le paiement se fera exclusivement en ligne soit par le joueur qui crée la réservation (la totalité) soit par chaque joueur (somme divisée par le nombre de joueurs).
- 5• Une réservation peut être annulée jusqu'à 24 heures avant le début du créneau horaire réservé. Passé cette heure, le joueur ne pourra prétendre à aucun remboursement sauf cas exceptionnel expliqué par mail à [info@starpadel.be](mailto:info@starpadel.be), qui sera analysé par le conseil d'administration du club.
- 6• Seules les chaussures de tennis et de padel seront autorisées sur les terrains de padel. Les chaussures de jogging sont strictement interdites sous peine d'exclusion immédiate du terrain. Les boissons et la nourriture seront interdites sur le terrain.
- 7• Tout joueur veillera au respect des installations et du matériel (filet, vitres et même les abords des terrains).
- 8• Des caméras de surveillance sont installées sur le site. En cas de dégradation provoquée par un des joueurs du groupe, les frais de réparation seront portés au compte de la personne qui a effectué la réservation.
- 9• En cas d'accident les non-membres ne sont pas couverts par une assurance.
- 10• Starpadel décline toute responsabilité en cas d'accident de non-membre AFPadel ou AFTpadel.

### ATTITUDE :

- Tout joueur se doit de respecter les règles de fair-play, de politesse, de bonne éducation représentatives de l'esprit sportif de la discipline.
- Tout accès de colère excessive, vulgarité, paroles blessantes, attitudes moqueuses ou critiques vexatoires sont proscrites.
- Tout joueur en état d'ébriété ou de dopage ne peut monter sur le terrain. L'utilisation de GSM est soumise aux règles de savoir vivre.

*Le conseil d'administration se réserve le droit de faire quitter immédiatement le terrain ou d'en refuser l'accès pour une période à déterminer avec un minimum de huit jours à tout membre adoptant une attitude contraire au fair-play.*

*Service parfait !*